

4.1 Formes dans lesquelles les données probantes sont généralement rencontrées dans la prise de décision

Les données probantes sont généralement rencontrées dans la prise de décision sous huit formes différentes. Ces formes peuvent être interdépendantes. Par exemple, une évaluation comportant un essai contrôlé randomisé peut également incorporer des données probantes qui s'appuient sur l'analyse de données, des informations qualitatives et une analyse coût-efficacité. De même, une étude de cas peut s'appuyer à la fois sur des informations qualitatives concernant les expériences et les préférences, ainsi que des données probantes quantitatives issues d'analyses de données, de modélisations et d'évaluations.

*Nous avons regroupé l'évaluation des technologies et l'analyse coût-efficacité parce qu'elles sont souvent menées pour les mêmes types de produits et services et par les mêmes groupes de données probantes, et parce qu'une analyse coût-efficacité est presque toujours un élément clé d'une évaluation de technologie. Nous reconnaissons que les producteurs de certaines de ces formes de données probantes accordent plus d'importance au processus qu'au produit de données probantes qui en résulte, mais ces formes de données probantes peuvent toujours être rencontrées par de nombreux décideurs qui n'ont été impliqués dans aucun processus connexe.

Les « études » mentionnées dans le titre de ce chapitre (par exemple, une évaluation, une étude comportementale, une étude qualitative et d'autres formes de recherches « primaires ») peuvent générer plusieurs de ces formes de données probantes. Les « synthèses » mentionnées dans le titre sont une forme de données probantes à part entière et sont parfois appelées recherches « secondaires ». Quant aux lignes directrices, elles sont également une forme de données probantes, et comme nous l'expliquons dans la [section 4.4](#), les évaluations de technologies peuvent également inclure des recommandations.

Nous utilisons l'expression « données probantes » comme une forme abrégée de « données probantes issues de la recherche », reconnaissant qu'il existe de nombreux autres types de données probantes (par exemple, des données probantes que les individus eux-mêmes tirent de leurs propres expériences vécues et des preuves examinées par un tribunal) et que les données probantes sont l'un des nombreux facteurs qui peuvent influencer une décision. Nous définissons chacun de ces termes dans la [section 4.2](#) et montrons comment chaque forme de données probantes se rapporte aux étapes d'un processus de prise de décision. Nous décrivons l'inverse – comment chaque étape d'un processus de prise de décision est liée aux formes de données probantes – dans la [section 4.3](#).